



COMPTE RENDU

Projet de budget 2016

Présentation détaillée des mesures pour le personnel civil

Une réunion consacrée à la présentation détaillée, aux organisations syndicales, des mesures du projet de budget 2016 pour les personnels civils de la défense, s'est tenue le 9 octobre 2015 dans les locaux de la DRH-MD à Arcueil.

La délégation FO DEFENSE était composée de Patrick DAULNY, secrétaire général adjoint, et Gilbert FARACCI, FO DEFENSE Balard.

4 points nous ont été présentés :

- Effectifs
- Mesures catégorielles
- Plan d'accompagnement des restructurations
- Action sociale

En préambule, le DRH-MD nous a informés sur les thèmes de l'actualisation de la trajectoire de déflation 2014-2019 et de la manœuvre RH 2016.

1-EFFECTIFS

1.1- Un schéma d'emploi atténué pour le personnel civil en 2016 :

- 781 ETPE au lieu de – 1 627 ETPE soit une baisse de 52%

	LPM 2014-2019 Annuité 2016	PLF 2016
Cat. A	-66	410
Cat.B	-244	116
Cat. C	-504	-135
OE	-813	-1172
CIVILS	-1627	-781

- Une répartition en PLF qui prenait en compte les perspectives de départ actualisées des OE et les besoins fonctionnels sur les autres catégories.
- Mais les besoins des employeurs en compétences techniques civiles vont se traduire par un réexamen de cette répartition.

1.2- Les missions nouvelles de protection du territoire national viennent mécaniquement accroître la proportion des effectifs militaires sur le périmètre ministériel entre 2014 et 2016 :

	MINDEF		
	REO 2014	REO densifié 2015	Cadrage initial 2016
PM	76,9%	77,2%	78,3%
PC	23,1%	22,8%	21,7%

1.3- Un cadrage qui fait intervenir gestionnaires et employeurs

- Une priorisation des besoins en effectifs et compétences exprimés par les armées, directions et services, cohérente avec les orientations de la LPM et calibrée en fonction du schéma d'emploi et des prévisions de flux de sorties.
- Un dialogue de gestion avec les employeurs, formalisé par un engagement du gestionnaire à allouer les ressources attendues selon les modes de pourvoi les plus adaptés aux métiers concernés, dans le respect des orientations du SRHC en faveur du concours comme voie de recrutement à privilégier

1.4- Un plan de recrutement 2016 élaboré pour traduire les priorités RH du ministère :

- créations dans le renseignement et la cyber-défense ;
- pourvoi de postes vacants requérant des compétences sensibles ou situés dans des bassins d'emplois ou des zones géographiques moins attractives ;
- préservation de compétences ouvrières au profit de la MCO ;
- contribution majeure du ministère de la défense au plan gouvernemental en faveur de l'apprentissage.

2-MESURES CATEGORIELLES

2.1.- Montant des mesures catégorielles programmées pour le personnel CIVIL depuis 2011 :

1,6 M€ en 2016 : un plan catégoriel civil très limité par le contexte budgétaire.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
LFI	25,5	24,2	15,8	11,1	10,98*	1,6*
Part PC	26,8%	26,8%	26,0%	26,8%	25,5%	4,6%
Exécution	23,0	21,5	15,5	11,5	10,98	
Part PC	27,4%	53,3%	41,5%	30,3%	25,5%	

*A la LFI viennent s'ajouter des mesures d'ajustement obtenues en juillet 2015 pour financer les tickets mobilités et promotions dans le cadre du RIFSEEP (1 M € sur 2015 et 1,3 M€ sur 2016)

Consommation des mesures catégorielles inscrites en LFI 2015 :

Mesures statutaires (y compris les extensions en année pleine 2014) : Grille des catégories B et C, CIGEM des attachés, statut d'emploi des IEF, réforme de la grille des infirmiers de soins généraux, grille des cadres de santé Création d'un grade pour les ASHQ Mesures statutaires de la DGSE (Grille des C et B, GRAF, création emploi fonctionnel)	7,11 M€ 0,76 M€	Crédits consommés excepté pour la création d'un grade pour les ASHQ (en cours) Crédits consommés excepté pour la création de l'emploi fonctionnel (en cours)
Revalorisations indemnitaires (y compris les extensions en année pleine 2014) : RIFSEEP des adjoints administratifs (EAP 2014) Revalorisations des contractuels de la DGSE Revalorisation de l'indemnité des veilleurs de nuit	1,7 M€ 0,1 M€ 0,011 M€	Crédits consommés
Mesures liées aux promotions et mobilités *	1,3 M€	Crédits consommés et en cours

Soit, en septembre 2015, une dépense catégorielle civile de 10,04 M€ (91,4% du plan catégoriel LFI augmenté des mesures obtenues pour indemniser les mobilités et promotions dans le cadre du RIFSEEP).

* Mesures complémentaires obtenues cet été afin d'indemniser les promotions et les mobilités dans le cadre du RIFSEEP

2.2.- Mesures catégorielles du personnel civil PLF 2016

Mesures statutaires (dont EAP 2015)	0,06 M€
<i>Création d'un nouveau grade pour les ASHQ, grille des cadres de santé et CIGEM des attachés</i>	
Mesures liées aux promotions et mobilités (EAP 2015)	0,27 M€
<i>Mobilités des administrateurs, attachés, corps filière sociale et ATMD</i>	
Mesures liées aux promotions et mobilités 2016	0,99 M€
<i>Mobilités de l'encadrement supérieur, des IEF, des SA, et des TSEF Promotions des administrateurs civils, attachés, SA, corps filière sociale, et ATMD</i>	
Mesures DGSE (EAP 2015)	0,25 M€
<i>Création d'emplois fonctionnels et revalorisation de la grille des catégories B et C</i>	
TOTAL 1,57 M€	

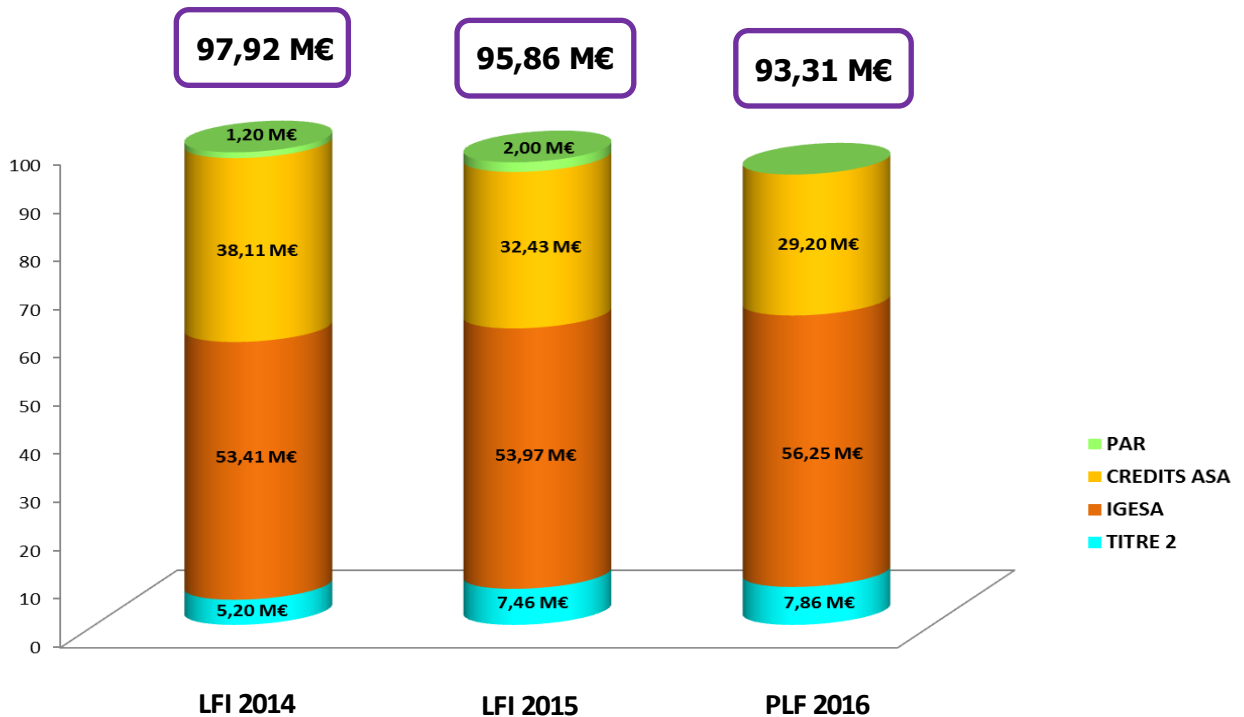
3- PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS

3.1.- Un accompagnement social des restructurations adapté aux besoins de la manœuvre RH

en M€	LFI 2015	PLF 2016	ECART
<u>TITRE 2</u> (aides au départ et à la mobilité)			
PAR Civil	81,40	73,28	-8,12
PAR Militaire	119,46	105,86	-13,60
TOTAL	200,86	179,14	-21,72

4- ACTION SOCIALE

4.1.- La qualité et la continuité des prestations sociales sont préservées



FO a souligné que depuis 2012 le budget attribué à la valorisation de la condition du personnel civil avait diminué de 83 %.

Il a été rappelé par **FO** que le rééquilibrage PC/PM ne s'effectuait pas seulement par le biais du recrutement de la loi 4139-2... nous demandons des concours internes, externes, avec un plan de requalification.

Nous constatons que le budget 2016 ne concerne que 18 % des agents (IFSE), dès lors que l'on parle du RIFSEEP.

Pour la part CIA, les ATMD toucheront 322,50 € et les AA 87,50 € (reliquat de 2014) en décembre 2015. Heureusement que le ridicule ne tue pas !

FO DEFENSE s'était déjà exprimée sur le budget 2016 présenté par le Ministre :

Comme on peut le constater, ce budget voit les mesures catégorielles réduites quasiment à néant. Elles ne concerneront en 2016 que l'application du RIFSEEP aux secrétaires administratifs. Selon le DRH et le SGA, cela correspond à la politique gouvernementale qui n'attribue aucune mesure catégorielle aux agents de l'Etat. Merci, on s'en est aperçu !!! En l'occurrence, ce gouvernement n'accorde ni augmentation de salaire, ni mesure catégorielle, ni embauche, ni avancement !!!

Autrement dit, pour les personnels civils, circulez, il n'y a rien à voir !!!

Paris le 26 octobre 2015

